

France - Évaluations des acquis des élèves de début de cinquième

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Rapport généré le: February 17, 2026

Vous pouvez consulter notre catalogue de données sur:
<https://catalogue.depp.education.fr/index.php>

Vue d'ensemble

IDNO

EAB040108

TITRE

Évaluations des acquis des élèves de début de cinquième

TITRE COURT

Évaluations début de cinquième

TITRE EN ANGLAIS

National assessments of all students at the beginning of seventh grade

PAYS

Nom
France

DESCRIPTION DE LA COLLECTION

Les évaluations nationales en début de classe de cinquième sont obligatoires pour tous les élèves dans tous les collèges de France, publics et privés sous contrat. Elles se déroulent en début d'année scolaire.

Ces évaluations standardisées portent sur certaines connaissances et compétences en français et en mathématiques. Les résultats visent un accompagnement au plus près des besoins de chaque élève.

En français, l'élève doit résoudre des exercices portant sur ses compétences langagières et linguistiques. Les exercices sont complétés par un test de fluence qui permet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute avec justesse et vitesse.

En mathématiques, l'élève doit résoudre des exercices portant sur ses capacités à mobiliser directement des automatismes.

Historique :

Initiées en 2017, et étendues à la cinquième à la rentrée 2025, les évaluations nationales exhaustives ont pour but d'identifier les acquis et les besoins des élèves, de façon à leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et à remédier à leurs difficultés éventuelles. Ce dispositif vise notamment à mesurer l'évolution des compétences des élèves de cinquième, en français et en mathématiques.

La passation des évaluations de début de cinquième est exhaustive depuis la rentrée 2025. À la rentrée précédente, seul un nombre restreint d'établissements avait participé (établissements volontaires et échantillon supplémentaire). Au total, près de 788 800 élèves ont ainsi été évalués en 2025, dans près de 6 900 établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat. Il n'y a pas de comparaison temporelle possible entre l'évaluation de début de cinquième 2025 et celle menée en 2024.

Pour en savoir plus :

- Évaluation des acquis : principes, méthodologie, résultats

<https://www.education.gouv.fr/evaluation-des-acquis-principes-methodologie-resultats-11573>

- L'évaluation des acquis des élèves de cinquième

<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-de-cinquieme-414309>

Domaine

AMPLITUDE DE LA COLLECTION

Données disponibles depuis 2025 (évaluation auprès d'établissements volontaires et sur échantillon en 2024)

THÈME/SOUS-THÈME

Thème/Sous-thème	metadata.study_desc.study_info.topics.vocab
------------------	---

Évaluation des élèves	theme
Évaluations nationales exhaustives	sous-theme

MOTS-CLÉS

Mots clés
évaluations nationales
collège
cinquième
français
mathématiques
compétences
connaissances

Couverture

CHAMP

Élèves de cinquième des établissements des secteurs public et privé sous contrat

Producteurs

SERVICE RESPONSABLE

Nom	Affiliation
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)	Ministère en charge de l'éducation nationale

PRODUCTEUR DES DONNÉES

Nom
DEPP B - Bureaux en charge de la conception, du pilotage et des études statistiques et psychométriques sur l'évaluation des acquis des élèves

Échantillonnage

MÉTHODE DE COLLECTE

Les évaluations exhaustives concernent tous les élèves d'une classe

Collecte des données

FRÉQUENCE DE COLLECTE/PÉRIODE D'OBSERVATION

Fréquence de collecte : annuelle

Période d'observation : la rentrée scolaire

AMPLITUDE DE LA COLLECTION

SOURCE

- Enquête exhaustive

MODE DE COLLECTE

Évaluation sur support numérique à la rentrée scolaire

Accès aux données

CONTACT

Nom
Solliciter un accès aux données : depp_recherche@education.gouv.fr
Autre demande d'information : depp.documentation@education.gouv.fr

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La Depp s'engage à ce que les traitements de données personnelles qu'il met en œuvre à des fins statistiques soient conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à loi Informatique et Libertés.

À ce titre, elle s'assure que chaque traitement limite la collecte des données personnelles au strict nécessaire (minimisation des données) et s'accompagne d'une information sur :

- les objectifs du recueil de ces données (finalités)
- la base juridique de traitement
- le caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données et le rappel des catégories de données traitées
- la source des données
- les catégories de personnes concernées
- les destinataires des données
- la durée de conservation des données
- les mesures de sécurité (description générale)
- l'existence éventuelle de transferts de données hors de l'Union européenne ou de prises de décision automatisées
- les droits Informatique et Libertés et la façon de les exercer auprès de la Depp.

Les données personnelles que recueille ou détient la DEPP pour des traitements statistiques font l'objet de règles et de mesures strictes garantissant leur sécurité et leur confidentialité. Toutes les personnes ayant accès aux données collectées (statisticiens de la Depp, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique. Comme tous les fonctionnaires et agents de l'État, les personnels de la Depp sont de plus soumis aux règles législatives et réglementaires sur le secret professionnel et l'obligation de réserve, qui s'appliquent aux dossiers et informations dont ils ont connaissance dans leur travail.

ACCÈS AUX DONNÉES

L'accès aux données de la Depp se fait dans le respect de la vie privée. Les données agrégées par exemple au niveau établissement scolaire sont accessibles sur nos pages web ou le site opendata du Ministère dans le respect des règles du secret statistique. Les microdonnées comme les fichiers par élève ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées à le faire et seulement à des fins de recherche ou d'évaluation des politiques publiques, et ayant signé un accord de respect de la confidentialité. Pour en savoir plus consulter : depp_recherche@education.gouv.fr.

SOURCES À CITER

Source : DEPP

LIENS RELATIFS À LA BIBLIOGRAPHIE DE LA COLLECTION

Documents de travail :

- Évaluations de début de cinquième 2025 – Premiers résultats, série études n°2025-E13, novembre 2025, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/evaluations-de-debut-de-cinquieme-2025-premiers-resultats-451799>
- Évaluations de début de cinquième 2024 – Premiers résultats, série études n°2025-E03, juillet 2025, DEPP
<https://www.education.gouv.fr/evaluations-de-debut-de-cinquieme-2024-premiers-resultats-450810>

Clause de non-responsabilité

CLAUSE DE NON RESPONSABILITÉ

Le producteur et le diffuseur des données ne sont pas responsables des interprétations ou déductions faites à partir de l'utilisation des données.

Dictionnaire de données

Fichier	Cas	variables
---------	-----	-----------

